

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 583 529 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **92440136.7**

(51) Int. Cl.⁵: **G09F 3/02**

(22) Date de dépôt: **30.11.92**

(30) Priorité: **17.08.92 FR 9210298**

(43) Date de publication de la demande:
23.02.94 Bulletin 94/08

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI LU NL

(71) Demandeur: **Société Anonyme: OMAPI**
9 bis rue Jacques Amyot
F-60200 Compiègne (Oise)(FR)

(72) Inventeur: **Levasseur, Robert**
9bis rue Jacques Amyot
F-60200 Compiègne, Oise(FR)

(74) Mandataire: **Duthoit, Michel Georges André**
c/o Cabinet Innovations & Prestations SA
23-25 rue Nicolas Leblanc
B.P. No. 1069
F-59011 Lille Cédex 1 (FR)

(54) **Etiquette informative.**

(57) L'invention est relative à une étiquette informative, notamment adhésive, destinée à être fixée sur un objet.

L'étiquette est constituée d'un élément de base (2) et d'un élément informatif (3) à feuillets, assujéti au moins partiellement à l'élément de base (2).

En outre, selon l'invention, elle comporte un élément de recouvrement (6), au moins partiel, de l'élément informatif (3), rapporté et fixé au moins partiellement sur l'élément de base (2), pour maintenir les feuillets (16).

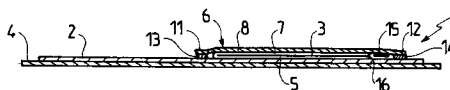


FIG.2

EP 0 583 529 A1

L'invention est relative à une étiquette informative notamment adhésive, particulièrement destinée à être fixée sur un objet ou produit quelconque.

Elle trouvera notamment son application dans le domaine du conditionnement afin, par exemple, de pouvoir repérer ou désigner les objets ou leur contenu.

Dans ce domaine, il est de plus en plus courant de donner de nombreuses informations aux consommateurs. Ces informations peuvent être des indications sur la qualité du produit, sur un mode d'emploi ou encore des précautions d'usage. Elles peuvent également être publicitaires ou commerciales.

Dans ces conditions, le problème qui se pose est d'augmenter la surface disponible d'impression de ces informations par rapport à la surface de l'étiquette adhésive, afin de réduire ses dimensions. On connaît à ce sujet des étiquettes informatives adhésives, constituées d'un élément de base adhésif et d'un élément informatif à feuillets assujetti au moins partiellement au dit élément de base.

L'élément informatif est constitué par une feuille que l'on replie plusieurs fois pour former au moins un feuillet arrière et un feuillet frontal, ce dernier ayant une surface supérieure à celle du feuillet arrière afin de pouvoir le recouvrir totalement, et être fixé, par une raie d'adhésif, par exemple, sur l'élément de base.

Par ailleurs, le feuillet arrière est également fixé sur l'élément de base par l'intermédiaire d'une seconde ligne d'adhésif par exemple. En outre, on prévoit de part et d'autre du feuillet avant des lignes de pointillés d'arrachage afin de pouvoir accéder à l'information portée sur l'élément informatif et notamment sur le feuillet arrière.

On connaît également des étiquettes de même structure, c'est-à-dire dans lesquelles l'élément informatif est constitué par une feuille pliée plusieurs fois pour constituer une multitude de feuillets sur lesquels sont portées des informations, mais dans lesquelles le feuillet arrière est fixé de part et d'autre de ses chants verticaux, et le feuillet avant présente une surface sensiblement identique afin que l'extrémité libre du feuillet avant se fixe, non plus sur l'élément de base, mais sur l'extrémité du feuillet qui lui est sous-jacent, notamment par une raie d'adhésif.

Toutes ces réalisations nécessitent de nombreux pliages qui compliquent le procédé de fabrication des étiquettes, et nécessitent la pose de matière adhésive dans des zones bien précises de l'élément informatif ce qui n'est pas toujours commode et nécessite quelquefois des protections intermédiaires de ces zones adhésives. En outre, lorsque la surface nécessaire, requise par les besoins de l'information, doit être importante, on aug-

mente la surface de la feuille à plier constituant les feuillets informatifs, ce qui complique le pliage, et par là même, la fabrication de l'étiquette.

Le but de la présente invention est de proposer une étiquette informative, notamment adhésive, destinée à être fixée sur un objet, qui permette de pallier les inconvénients des systèmes connus, et dont la structure facilite sa fabrication.

Un autre but de la présente invention est de proposer une étiquette informative dont la surface d'impression d'informations ne constitue pas une limite. En particulier, la présente invention permet la présentation de ces informations sous la forme d'un livret relié qui sera assujetti ensuite à un élément de base adhésif.

Un autre but de la présente invention est de proposer une étiquette informative qui dans un premier mode de réalisation permet de contrôler l'accès aux informations. Dans un autre mode de réalisation de l'étiquette, au contraire, on autorisera un libre accès à l'information, en prévoyant la remise en place possible de l'élément informatif après usage.

Un autre but de la présente invention est de proposer une étiquette informative qui présente des moyens pour faciliter l'accès aux informations.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est cependant donné qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

Selon l'invention, l'étiquette informative, notamment adhésive, destinée à être fixée sur un objet, constituée d'un élément de base et d'un élément informatif à feuillets, le dit élément informatif étant assujetti au moins partiellement au dit élément de base, caractérisée en ce qu'elle comporte un élément de recouvrement, au moins partiel, du dit élément informatif rapporté et fixé, au moins partiellement, sur l'élément de base, pour maintenir les dits feuillets.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante accompagnée des dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 montre une vue de face d'un premier mode de réalisation de l'étiquette selon la présente invention.

La figure 2 montre une vue en coupe de l'étiquette représentée à la figure 1 selon les flèches II-II.

La figure 3 montre un second mode de réalisation de l'étiquette selon la présente invention.

La figure 4 montre une vue en coupe selon les flèches IV-IV de l'étiquette illustrée à la figure 3.

La figure 5 montre une vue de face d'un troisième mode de réalisation de l'étiquette selon la présente invention.

La figure 6 montre une vue en coupe selon l'axe VI-VI de l'étiquette de la figure 5. La figure 7 montre une vue de dessus de l'étiquette de la figure 5. La figure 8 montre un quatrième mode de réalisation de l'étiquette selon la présente invention.

La figure 9 montre une vue en coupe selon l'axe IX-IX de l'étiquette de la figure 8.

La figure 10 montre une vue en coupe de l'étiquette illustrée à la figure 8 selon l'axe X-X.

La figure 11 montre une cinquième variante de réalisation de l'étiquette vue de face selon la présente invention.

La figure 12 montre une vue en coupe selon l'axe XII-XII de l'étiquette de la figure 11.

L'invention concerne une étiquette informative, notamment adhésive, particulièrement destinée à être fixée sur un objet.

Une telle application n'est en aucun cas limitative pour la présente invention. L'objectif recherché par une telle étiquette est de proposer une surface permettant de nombreuses inscriptions informatives, techniques, commerciales, publicitaires, esthétiques ou autres, afin de satisfaire les besoins du fabricant, du distributeur ou du consommateur.

La figure 1 montre un premier mode de réalisation, dans lequel l'étiquette 1 est constituée d'un élément de base 2 et d'un élément informatif 3 à feuillets.

De façon traditionnelle, l'élément de base 2 est par exemple constitué d'un matériau frontal adhésif, aux dimensions souhaitées de l'étiquette, déposé sur un protecteur anti-adhérent 4, en bande ou en feuilles.

L'élément informatif 3 est constitué de plusieurs feuillets, destinés à augmenter la surface imprimable par rapport à celle de l'élément de base 2 et peut être constitué par une simple feuille repliée sur elle-même pour constituer plusieurs feuillets, ou encore se présenter sous la forme de livret dont les différents feuillets sont reliés, selon des techniques connues par collage, agrafage ou autres.

En outre, l'élément informatif 3 est assujéti au moins partiellement à l'élément de base 2.

Dans le premier mode de réalisation, illustré aux figures 1 et 2, le feuillet arrière 5 de l'élément informatif 3 est collé sur l'élément de base 2, par enduction au moins partielle d'une des faces en vis-à-vis. Ceci immobilise donc l'élément informatif sur l'étiquette; toutefois, le ou les feuillets avant 7 de l'élément informatif restent libres.

Pour les immobiliser, selon la présente invention, l'étiquette comporte un élément de recouvrement 6, au moins partiel, du dit élément informatif 3, rapporté et fixé au moins partiellement sur l'élément de base 2. Ainsi, on prend en sandwich tous les feuillets 5, 7 de l'élément informatif 3 entre

l'élément de recouvrement 6 et l'élément de base 2.

Comme le montrent les figures 1 et 2, dans ce mode de réalisation, le dit élément de recouvrement 6 se présente sous la forme d'une feuille 8, indépendante des autres éléments 2-4, débordant sur deux de ses côtés 9, 10 de l'élément informatif 3.

Les débords 88 ainsi constitués, repérés 11 et 12, sont quant à eux collés, notamment par des raies d'adhésif 13, 14 sur l'élément de base 2.

Dans ces conditions, comme nous l'avons signalé précédemment, l'élément informatif 3 est pris en sandwich, ce qui maintient les feuillets, et protège les informations vis-à-vis de l'extérieur.

Cela étant, pour faciliter l'ouverture, quand elle est souhaitée, et particulièrement pour autoriser l'accès à l'élément informatif 3, l'étiquette peut comporter une bande d'arrachage 15, disposée, par exemple, au niveau d'au moins un des débords 12 entre l'extrémité 16 concernée du dit élément informatif 3 et la zone de collage 14 du débord 12 correspondant sur l'élément de base 2, comme le montre particulièrement la figure 2.

La bande d'arrachage quant à elle se présente sous la forme d'un ruban de matière, notamment plastique, collé au verso de l'élément de recouvrement 6, selon la direction d'arrachement souhaitée.

A titre d'exemple, on utilisera un ruban de polypropylène adhésif ou de "cellophane" (marque déposée); cependant, il pourrait être également envisagé d'utiliser un ruban de papier, de tissu, ou de non tissé.

Par ailleurs, pour faciliter l'arrachage, on pourra prévoir de part et d'autre de la bande d'arrachage 15, au moins partiellement, des pointillés 17 d'amorce de rupture ou de découpe.

Cela étant, dans le cas de la réalisation illustrée aux figures 1 et 2, les débords 11 et 12 sont collés sur les côtés verticaux de l'élément informatif 3. Les figures 3 et 4 montrent une variante de cette réalisation, dans laquelle les débords sont collés sur les côtés horizontaux de l'élément informatif.

Dans cette variante d'étiquette 21, de structure voisine, on retrouve repéré 22 l'élément de base adhésif, 23 l'élément informatif, 24 le protecteur antiadhérent, 26 l'élément de recouvrement, notamment constitué par la feuille 28.

L'élément informatif 23 est positionné dans ce cas horizontalement, et le côté charnière est disposé, par exemple, en bas comme le montre la figure 4.

Les débords horizontaux sur la feuille 28 sont repérés 31, 32, ceux-ci étant collés sur le matériau de base 22 par l'intermédiaire des lignes d'adhésif 33, 34.

Comme dans l'exemple précédent, on peut également prévoir une bande d'arrachage 35 qui elle aussi est posée horizontalement au niveau de l'extrémité 36 correspondante du livret d'information 23, ainsi que dans le cas échéant des pointillés de découpe 37.

Les figures 5 à 7 montrent un autre mode de réalisation dans lequel le dit élément de recouvrement ne se présente plus sous la forme d'une feuille recouvrant totalement l'élément informatif, mais au contraire, sous la forme d'une bande, constituant ainsi un recouvrement partiel de l'élément informatif.

L'étiquette 41 présente comme dans les cas précédents un élément de base 42 adhésif, protégé éventuellement par un protecteur anti-adhérent 44, ainsi qu'un élément informatif 43.

La face arrière 45 de l'élément informatif 43 est assujettie à l'élément de base 42, notamment par collage.

L'élément de recouvrement 46, en forme de bande, indépendant des autres éléments, présente une longueur supérieure à la hauteur de l'élément informatif, comme le montrent particulièrement les figures 5 et 6.

En outre, la bande 48 est collée de part et d'autre de l'élément informatif 43 par des zones d'adhésif 53,54, au niveau du ou des feuillets libres 56.

Dans le cas présent, l'élément informatif 43 se présente sous la forme d'un livret à plusieurs feuillets réunis par agrafage, ou collage ou autre et les extrémités libres 56 du livret sont glissées sous la bande 48 constituant un passant de maintien des feuillets.

Ainsi, l'utilisateur peut à son gré lire les informations contenues dans le livret 43 puis replacer les différents feuillets sous la bande de recouvrement 48.

Les figures 8 à 10 montrent un quatrième mode de réalisation d'une étiquette 61 dont l'élément de recouvrement 66 se présente sous la forme d'une feuille 68, indépendante des autres éléments, débordant sur tous les côtés de l'élément informatif, repéré dans ce cas 63.

En outre, tous les débords 69-72 sont collés sur l'élément de base repéré 62, et dans ces conditions, l'élément informatif 63 est solidarisé sur cet élément de base 62 par l'intermédiaire de la dite feuille de recouvrement 68 sous laquelle il est prisonnier.

Pour permettre l'accès à l'élément d'information 63, la dite feuille de recouvrement 68 présente, par exemple, une incision latérale 73. Cette incision 73 est prévue telle que l'on puisse d'une part inclure l'élément informatif 63, même lorsque la feuille de recouvrement 68 est collée sur l'élément de base, ce notamment de par l'élasticité de la

feuille de recouvrement, comme le suggère les pointillés de la figure 9.

Dans un mode de réalisation avantageux, l'incision latérale est prévue horizontalement entre la ligne de collage supérieure 74 et le bord supérieur 76 du livret d'information 63.

Les figures 11 et 12 montrent une cinquième variante de réalisation d'une étiquette 81 selon l'invention dont l'élément de recouvrement 86 se présente sous la forme d'une bande de recouvrement dont la longueur est supérieure à la hauteur de l'élément informatif 83 comme le montre clairement la figure 11.

En outre, comme dans les cas précédents, l'étiquette 81 présente un élément de base 82 adhésif, protégé éventuellement par un protecteur anti-adhérent 84.

Contrairement au mode de réalisation des figures 5 à 7, dans lequel la bande était indépendante des autres éléments, dans cette cinquième réalisation, la bande 86 est constituée substantiellement par un prolongement 88 adéquat du feuillet arrière 85 de l'élément informatif 83.

Le débord 88 ainsi prévu est replié au-dessus du feuillet avant 87, puis collé de part et d'autre de celle-ci c'est-à-dire au niveau de l'extrémité 96 du ou des dits feuillets libres de l'élément informatif, dans les zones 93 et 94 illustrées à la figure 11.

Une telle réalisation est avantageuse dans sa facilité de pose; cependant elle demande une forme de livret informatif 83 plus élaborée, le feuillet arrière 85 devant être en forme de T pour constituer le débord 88 et les deux zones de fixation 93, 94. S'agissant de la matière constituant l'élément de recouvrement 6; 26; 46; 66; 86 on pourra utiliser du papier ou toute autre matière telle que des matières plastiques, du tissu ou du non tissé. Ce choix sera fait en fonction de la qualité de l'étiquette, de la résistance, ou de l'esthétique recherchée.

En outre, il est à noter que cet élément de recouvrement peut être ou non imprimé.

Par ailleurs, en ce qui concerne la fixation des différents éléments, selon les cas, sur l'élément de base, on pourra prévoir soit un encollage de chacun des éléments à fixer, soit un encollage unique de l'élément de base avec des zones sélectives.

Naturellement, d'autres mises en oeuvre de la présente invention, a la portée de l'homme de l'art, auraient pu être envisagées sans pour autant sortir du cadre de la présente demande.

Revendications

1. Etiquette (1; 21; 41; 61; 81) informative, notamment adhésive, destinée à être fixée sur un objet, constituée d'un élément de base (2; 22; 42; 62; 82) et d'un élément informatif (3; 23; 43; 63; 83) à feuillets, le dit élément informatif

- étant assujetti au moins partiellement au dit élément de base, caractérisée en ce qu'elle comporte un élément de recouvrement (6; 26; 46; 66; 86) au moins partiel, du dit élément informatif (3; 23; 43; 63; 83) rapporté et fixé au moins, partiellement sur l'élément de base, pour maintenir les dits feuillets. 5
2. Etiquette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le dit élément de recouvrement (6; 26) se présente sous la forme d'une feuille (8; 28), indépendante des autres éléments, débordant, sur deux de ses côtés, de l'élément informatif (3; 23), les débords (11, 12; 31, 32) étant collés sur l'élément de base (2; 22). 10 15
3. Etiquette selon la revendication 2, caractérisée par le fait que les débords (11, 12) sont collés sur les côtés verticaux de l'élément informatif (3). 20
4. Etiquette selon la revendication 2, caractérisée par le fait que les débords (31, 32) sont collés sur les côtés horizontaux de l'élément informatif (23). 25
5. Etiquette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le dit élément de recouvrement (46; 86) se présente sous la forme d'une bande (48; 88), dont la longueur est supérieure à la hauteur de l'élément informatif (43; 83), et collée de part et d'autre de ce dernier, au niveau du ou des feuillets libres (56; 96). 30
6. Etiquette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le dit élément de recouvrement (66) se présente sous la forme d'une feuille (68), indépendante des autres éléments, débordant sur tous les côtés de l'élément informatif (63), les débords (69-72) étant collés sur l'élément de base (62), l'élément informatif (63) étant alors solidarisé sur l'élément de base (62) par l'intermédiaire de la dite feuille de recouvrement (68). 35 40 45
7. Etiquette selon la revendication 6, caractérisée par le fait que la feuille de recouvrement (68) présente une incision latérale (73) permettant l'accès à l'élément d'information (63). 50
8. Etiquette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le dit élément informatif (3; 23; 43; 63; 83) se présente sous la forme d'un livret de feuillets reliés ou d'une feuille repliée sur elle-même. 55
9. Etiquette selon la revendication 2, caractérisée par le fait qu'elle comporte une bande d'arrachage (15; 35), disposée au niveau d'au moins un des débords (12; 32), entre l'extrémité (16; 36) concernée du dit élément informatif (3; 23) et la zone de collage (14; 34) du débord correspondant sur l'élément de base (2; 22).
10. Etiquette selon la revendication 9, caractérisée par le fait que la bande d'arrachage (15; 35) est bordée de pointillés de découpe (17; 37).

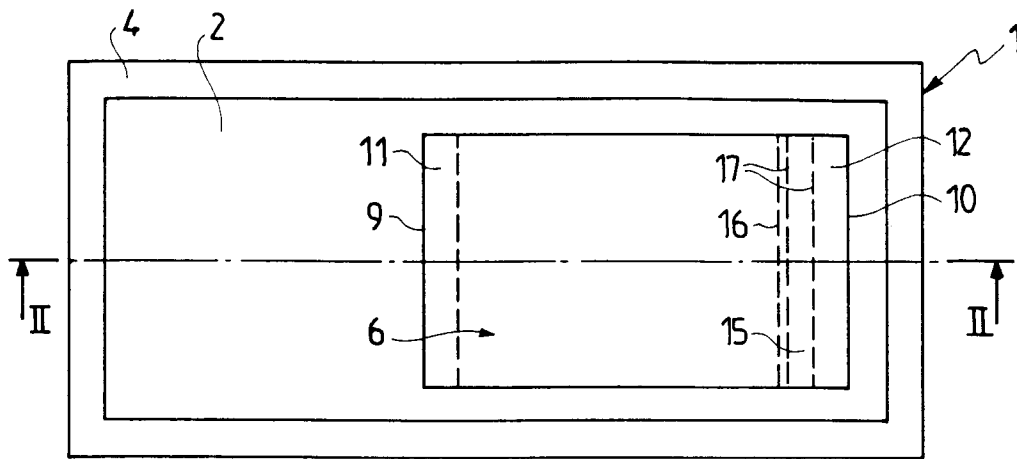


FIG. 1

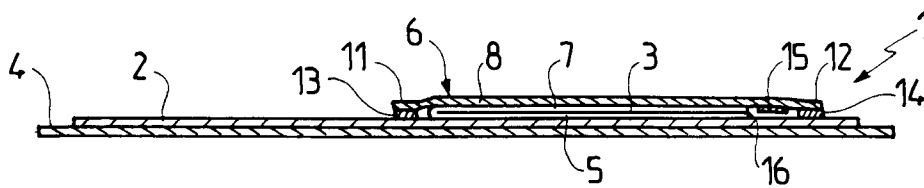


FIG. 2

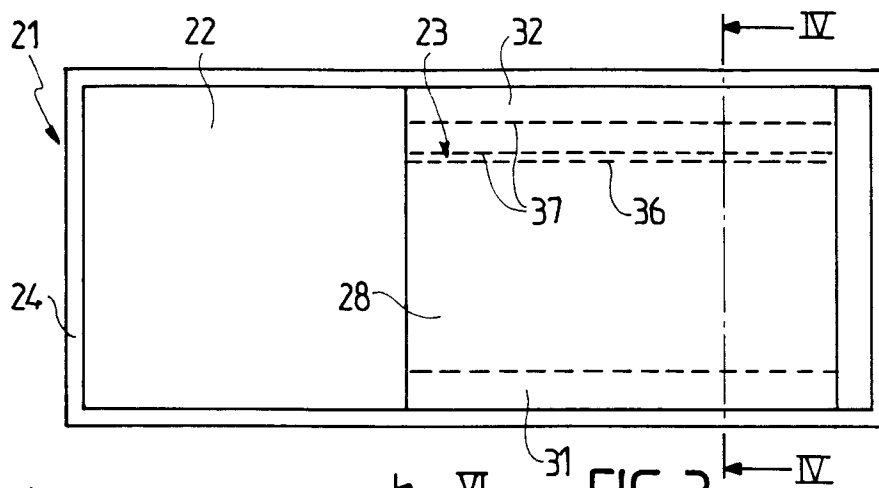


FIG. 3

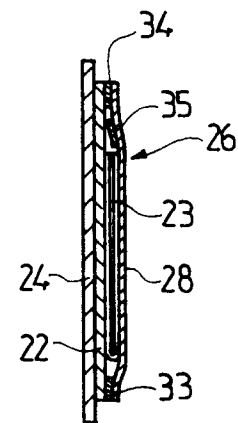


FIG. 4

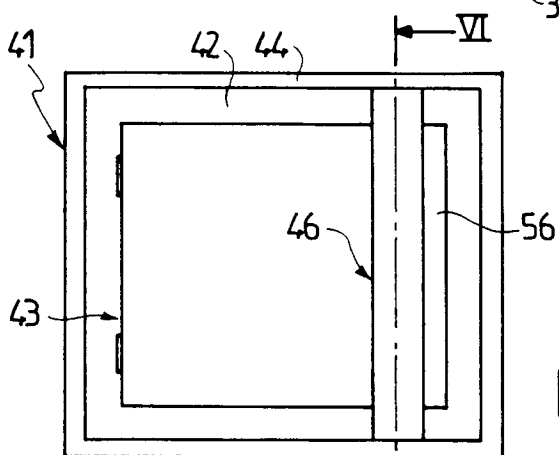


FIG. 5

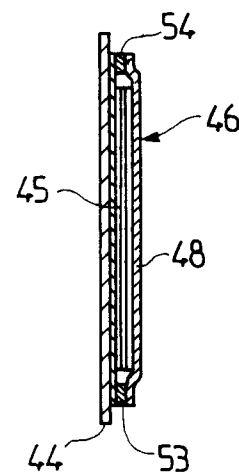


FIG. 6

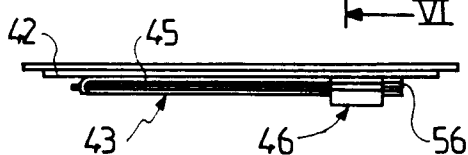


FIG. 7

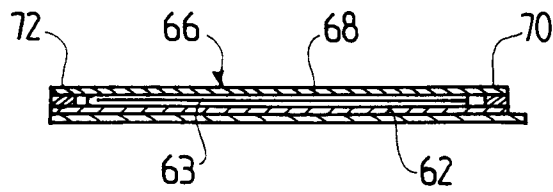
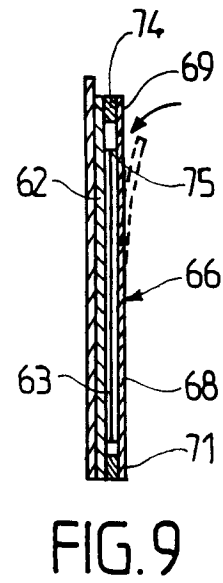
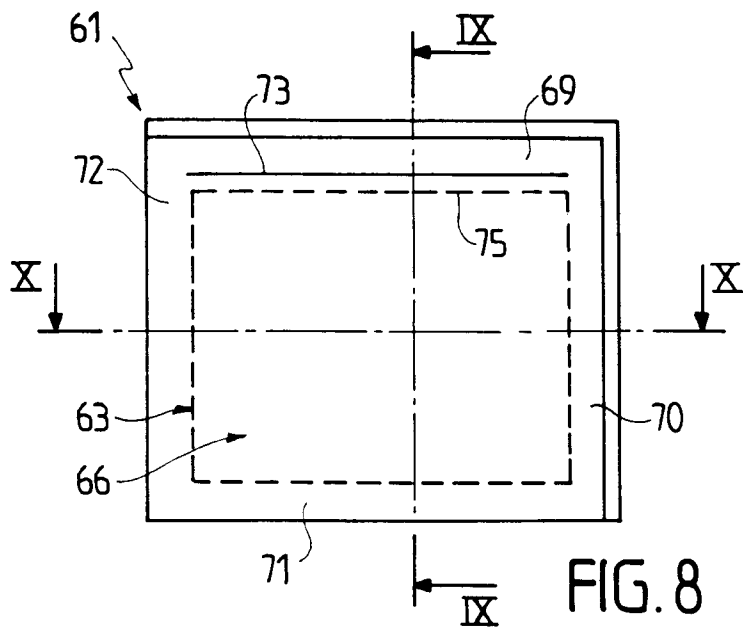


FIG. 10

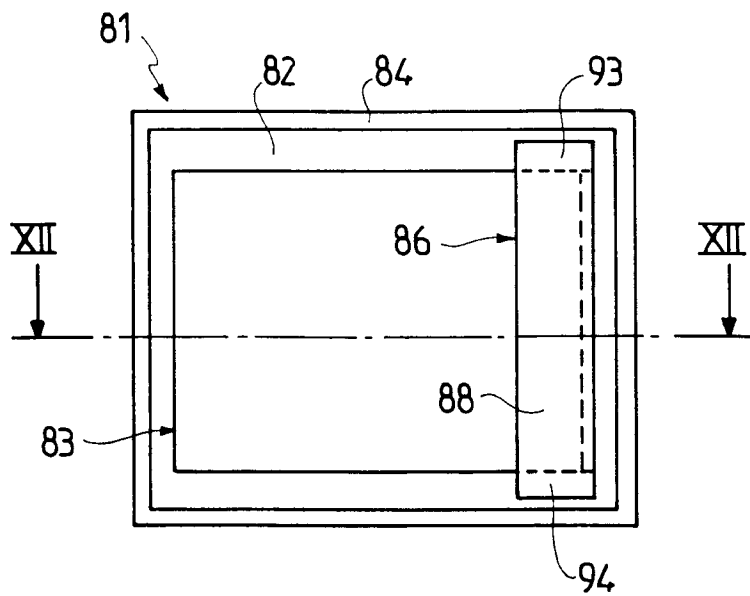


FIG. 11

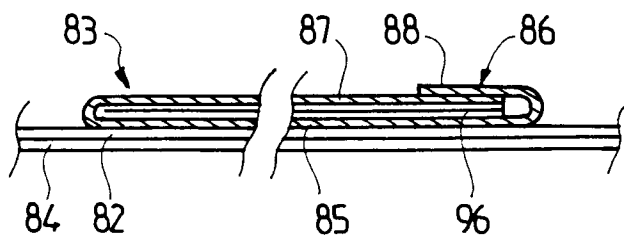


FIG. 12



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 44 0136

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	EP-A-0 304 242 (DENNY BROS. PRINTING LIMITED) * le document en entier * ---	1-4,6-10	G09F3/02
X	EP-A-0 232 054 (D. INSTANCE) * colonne 2, ligne 25 - colonne 3, ligne 19; figures 1-4 * -----	1-4,6,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19 OCTOBRE 1993	Examinateur GALLO G.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			